

Grille critériée pour l'autopositionnement et l'évaluation

Compétence BC8.3 – Concevoir et développer des solutions technologiques en s'appuyant sur un paradigme de programmation spécifique ou en concevant des architectures matérielles et logicielles spécifiques					
Élément évalué	Niveau 1 (non maîtrise)	Niveau 2 (maîtrise insuffisante)	Niveau 3 (maîtrise correcte)	Niveau 4 (maîtrise)	Éléments de preuves
Composante : Développement d'une application embarquée					
Identification des informations essentielles dans la documentation (configuration des pins du processeur, principaux registres à utiliser...)	Des informations critiques pour le bon fonctionnement de l'application sont absentes ou incorrectes (ex. mauvais pins, mauvaise configuration de ces derniers...)		Les principales informations sont identifiées et correctes, certains registres de configuration non essentiels ne sont pas couverts	Les informations pertinentes sont identifiées et correctes	Documentation dans le code rendu
Respect des bonnes pratiques de programmation : structuration du dépôt de code, code fourni compile sans erreur, protection des fichiers d'entêtes, répartition correcte des déclarations et définitions, initialisation correcte des périphériques,	Les bonnes pratiques ne sont pas appliquées, ce qui mènent à des problèmes de fonctionnement graves	De nombreux écarts par rapport aux bonnes pratiques	Les bonnes pratiques sont globalement respectées	Toutes les bonnes pratiques sont respectées dans l'ensemble du code produit	Code rendu

documentation du code					
L'application développée fonctionne	L'application ne fonctionne pas du tout	Quelques fonctionnalités basiques sont présentes	La majorité des fonctionnalités est présente	Toutes les fonctionnalités demandées sont présentes	Code rendu

Règle de validation : la SAE est considérée comme validée si au moins le niveau 3 est atteint sur les trois critères listés dans la grille ci-dessus dans chacune des deux phases d'évaluation.